



REGLEMENT DU JEU-CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT « Gagnez un MacBook Air grâce au Forum Rhône-Alpes »

33ème édition du Forum Rhône-Alpes 07 & 08 Mars 2018 Espace Double Mixte - Villeurbanne



Forum Organisation 20, Avenue Albert Einstein RDC Bâtiment C 69 100 VILLEURBANNE - FRANCE

> 0478942930 Contact@forumorg.org



Article 1 - Définition et conditions du jeu-concours

L'Association Forum Organisation organise un jeu-concours dans le cadre d'une opération marketing le jour de son salon annuel, destiné à faire connaître le Forum aux étudiants et à attirer un grand nombre d'étudiants à y participer.

- Le « Participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».
- Le « Gagnant » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant dans la région Rhône-Alpes et étudiant cette année dans l'une des écoles citées ci-dessous :

INSA de Lyon, CPE Lyon, ECAM, ISARA, POLYTECH(ISTIL) Lyon, ITECH, CESI, CENTRALE LYON, ENTPE, INP ESISAR, INP ENSIMAG, INP PHELMA,INP ENSE3,INP GI,INP PAGORA,POLYTECH GRENOBLE, ENISE, TELECOM SAINT ETIENNE,MINE ST ETIENNE, POLYTECH CLERMONT,IFMA CLERMONT

Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du Concours. Sont exclus de toute participation au concours les membres de l'association ainsi que les membres de leur famille.

Pour participer un participant doit se connecter sur le site web : https://www.forumorg.org/ dans l'onglet prévu pour renseigner son CV. Il devra y renseigner ses informations (numéro de téléphone, adresse mail...) ainsi que son CV. Il pourra aussi avoir accès aux modalités du jeu concours sous format pdf en cliquant sur un lien. Des justificatifs seront demandés au gagnant.

Article 3 - Dates du concours

- date de début du concours : 21 février 2018 à 14h
- date de fin du concours : 8 mars 2018 à 19h
- date du tirage au sort : date tirée au sort de manière aléatoire entre les deux jours
- date de désignation du Gagnant : entre le 7 et 8 mars 2018 au FORUM

Article 4 - Modalités de participation

4.1) Conditions de dépôt de candidature

La remise des prix se fera un des deux jours du salon à savoir : soit le 7, soit le 8 mars. Pour participer, il suffit de renseigner son CV dans la section prévue à cet effet sur le site du Forum Rhône-Alpes : https://www.forumorg.org/. Il est possible de renseigner son CV jusqu'au 6 mars. Nous procéderons à un tirage au sort un jour aléatoire et un horaire aléatoire :

Pour sélectionner la date et l'heure, nous allons faire une liste de tous les horaires possibles avec 10 minutes d'écarts chaque fois et nous tirerons au sort un de ces horaires. Ensuite à l'heure tirée nous sélectionnons quelqu'un grâce à la fonction Math.Random() de Java. Les organisateurs du Forum ne peuvent pas participer au jeu concours.

Une fois la personne tirée au sort, celle-ci recevra un mail de notification. Nous la contacterons par appel téléphonique et ferons un appel au micro pour lui indiquer qu'elle a gagné et devra rester sur le salon jusqu'à la remise des prix. C'est à ce moment-là que nous lui remettrons son lot. Si



éventuellement cette personne est injoignable ou non présente sur le Forum nous nous gardons le droit de réeffectuer un tirage au sort de la même manière.

4.2) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures

Forum Organisation se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de Forum Organisation.

De façon générale, les Participants garantissent les Organisateurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Pour avoir une participation valide, un participant devra pouvoir justifier sur le salon de son identité à l'aide d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport et de son statut d'étudiant de l'une des écoles citées à l'article 2 par l'un des documents suivant :

- -Carte étudiante
- -Certificat de scolarité
- -Certificat de Diplôme
- -Diplôme

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Ainsi, l'association Organisatrice se réserve le droit sans réserves de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

4.3) Modalités de tirage au sort

Un tirage au sort de manière aléatoire

Article 5 - Dotations/lots

5.1) Valeur commerciale des dotations :

Le lot est offert par Forum Organisation est composé de :

- Un Apple MacBook Air 13.3" LED 128 Go SSD 8 Go RAM Intel Core i5 bicœur à 1.8 Ghz MQD32FN Nouveau

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Le participant tiré au sort sera désigné gagnant par les responsables du jeu-concours. La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

5.2) Modalités de récupération et d'utilisation

Tel que le prévoit l'article 6, le Gagnant devra se mettre en relation directe du Professionnel concerné dans la dotation et se conformer aux modalités d'utilisation définies dans l'article 5.1.



Article 6 - Modalités d'attribution des lots

Une seule dotation pour une même personne physique.

Le Gagnant sera alors invité à fournir ses coordonnées précises : nom, prénom, date de naissance, adresse, ville, code postal, pays, n° de téléphone, adresse email par email à : Contact@forumorg.org

Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation. Un nouveau tirage au sort sera alors effectué avec les mêmes modalités.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant avant la remise du prix, il perdra sa qualité de Gagnant.

Les notifications officielles et personnalisées d'attribution des dotations au Gagnant avec le descriptif et les modalités de retrait leur seront envoyées par retour d'email à l'adresse email qu'ils auront indiqué.

Article 7 - Données nominatives et personnelles

Les Joueurs autorisent par avance du seul fait de leur participation, que les Organisateurs utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports. De plus, ils acceptent de prendre une photo lors de la remise des prix. Ainsi, les gagnants nous donnent un droit à l'image.

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organisateurs, ou à des soustraitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organisateurs et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de Forum Organisation dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

Article 8 - Responsabilités et droits

Les Organisateurs:

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.

Article 9 - Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit



règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 10 - Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé chez :

Ajouter les coordonnées de l'huissier

Il pourra être adressé sur simple demande.

Les frais d'envoi de cette demande seront remboursés sur la base d'un timbre-poste au tarif lent en vigueur en France.

Il ne sera adressé qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) et envoi. Sur simple demande écrite aux mêmes adresses que l'article 6, les frais de connexion à internet nécessaire, à la lecture du règlement et à la participation au tirage au sort seront remboursés au tarif local en heure pleine en vigueur (frais de connexion remboursés sur la base de 5 minutes de connexion RTC).

La demande de remboursement doit être accompagnée d'un justificatif de l'opérateur télécom ou du fournisseur d'accès internet, mentionnant la date, l'heure et la durée de l'appel. Il est entendu qu'il n'y a pas de remboursement dans le cas où la participation est effectuée dans le cadre d'un forfait illimité (ADSL, Câble ou autre...).

Le remboursement des sommes (timbre ou connexion) se fera par virement bancaire ou chèque au choix de l'association Organisatrice, après fourniture par le plaignant de tous les renseignements nécessaires à l'opération.

Article 11 - Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents. Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer.